PUBLIÉ LE 19/10/2026

Décision n° 2026-83 du 13/10/2026 – Désignation d’un expert externe ponctuel à l’ANSM (LACROIX Clémence)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

Le Directeur de la Direction de la Surveillance ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide

Article 1er
Mme LACROIX Clémence est désignée expert externe ponctuel auprès de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu’au 31 décembre 2026.

Article 2
La présente décision sera publiée sur le site Internet de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait à Saint-Denis, le 13/10/2026

Mehdi BENKEBIL
Directeur de la direction de la surveillance